

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	22	29

Vote
UNANIMITE
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 03 mars à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 25/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 25/02/2026.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : CHAUVEAU Cécile, LALANNE Géraldine, MASSE Karine, MIRGAINÉ Christine, MORGANT Nathalie, PAQUIER Monique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.
MM : CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BERTHE Isabelle donne pouvoir à HERRAUX Denis, CORMIER Véronique donne pouvoir à FOUCHARD Stéphane, LEBEAU Sonia donne pouvoir à HUMEAU Michel, PASTEAU Dominique donne pouvoir à SIMON Claudette.
MM. : BACHELIER Jean-Christophe donne pouvoir à GRAFFIN Serge, BRIONNE Alain donne pouvoir à TAUPIN Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud donne pouvoir à HERVE Yves-Marie.

Absentes : Mmes : HATTON Anita, TRAHARD Véronique

A été nommé secrétaire : M. HERRAUX Denis

DEL2026-042– Abonnement WEKA : clé de répartition de la prise en charge entre la Communauté de Communes et la Commune de Parigné-L'Evêque

La société WEKA est spécialisée dans l'information et l'analyse des enjeux propres au secteur public. Elle propose la mise en ligne de fiches pratiques, d'analyses et de documents de référence qui touchent l'ensemble des compétences des collectivités. Après une réflexion associant l'ensemble des Communes du territoire et la Communauté de Communes ainsi qu'une période de test gratuit de l'outil, le Sud-Est Manceau et la Commune de Parigné-l'Évêque ont souhaité souscrire un abonnement à cette solution afin d'accompagner les services dans leur expertise et d'aide à la décision auprès des élus.

Pour information, le coût de l'abonnement pour la Communauté de Communes s'élèverait à 7 740 € et celui pour la Commune à 9 486 €. La recherche d'une optimisation financière concernant le coût de l'abonnement a abouti à une proposition d'abonnement mutualisé pour un montant annuel de 11 850.90 € TTC. Il est proposé que le coût de cet abonnement soit réparti de manière égale entre la Communauté de Communes et la Commune de Parigné-l'Évêque, soit 5 925.45 € pour chacune d'elle. La Communauté de Communes prendra à sa charge le règlement de la totalité de l'abonnement puis sollicitera le remboursement par moitié auprès de la Commune de Parigné-l'Évêque.

L'assemblée est invitée à approuver cette répartition du coût de l'abonnement annuel.

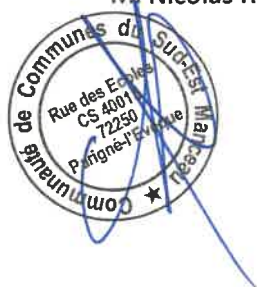
Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **APPOUVE** la répartition à part égale du coût de l'abonnement annuel entre la Communauté de Communes et la Commune de Parigné-l'Evêque.
- **PRECISE** que la Communauté de communes sollicitera la prise en charge de cette part auprès de la Commune de Parigné-l'Evêque.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document y afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Evêque, le 03/03/2026

Le Président,
M. Nicolas ROUANET



Le secrétaire de séance,
M. HERRAUX Denis

